

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 007-7316/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association France Active PACA - Approbation d'une convention MET 19/13629/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

France Active Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Économie Solidaire et Insertion Active), a été créée en 2002 par l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Caisse des Dépôts et Consignations s'inscrit pleinement dans le développement économique du territoire métropolitain, en mettant la finance citoyenne au service des jeunes créateurs et créatrices, des femmes, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires de minima sociaux, des structures associatives ou d'insertion, des coopératives ou encore des entrepreneurs de l'économie collaborative ou d'insertion.

De ce fait, France Active PACA participe directement à la viabilité des entreprises, particulièrement celles relevant de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif étant de consolider les structures d'Economie Sociale et Solidaire du territoire métropolitain et de manière générale l'ensemble des entreprises engagées, notamment celles soutenues par la métropole Aix-Marseille-Provence, en visant les objectifs suivants : renforcer leurs ressources stables, favoriser l'accès aux prêts bancaires, structurer les stratégies à moyen terme et renforcer l'impact des projets sur le développement du territoire.

France Active PACA est un outil régional majeur du développement économique en Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, accueillant 800 structures par an, finançant entre 200 et 300 entreprises et contribuant à la consolidation de près de 13 000 emplois par an.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020**

En 2018, France Active a accompagné près de 170 projets. A assuré le suivi de financement d'une soixantaine de structures et financé 23 projets d'ESS. En 2019, les réalisations à mi année présagent une augmentation de l'activité : 18 projets d'ESS financés sur la métropole et plus de 100 projets accompagnés ;

France Active PACA offre aux financements publics un effet de levier significatif de fonds privés : dotée d'un budget annuel de 1.7M€, il réinjecte sur le territoire régional 8M€ /an d'origine privée, sous forme de prêts bancaires garantis et de prêts en direct, dont 2.8 M€ sur le territoire de la Métropole en 2018.

Pour permettre à France Active PACA de poursuivre ses missions et de déployer ses outils auprès des structures de l'économie sociale et solidaire et des entrepreneurs engagés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette subvention, pour permettre de développer le conseil, le financement et la mise en réseau des structures de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les entreprises engagées dans une démarche de RSE sur le territoire Métropolitain, il est proposé au bureau de la Métropole d'octroyer une subvention à l'association France Active PACA au titre de l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de permettre la création, le déploiement et la croissance de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.
- L'intérêt à soutenir des « entreprises engagées » dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- L'intérêt de permettre à une population en difficulté d'accéder à un emploi par l'intermédiaire de structures d'insertion par l'activité économique.

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association France Active PACA d'un montant de 60 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement pour son action d'accompagnement, de financement et de mise en réseau des projets engagés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association France Active PACA.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-politique E120 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ